



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 54_CC_2020_CCDS

PORTANT FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

Séance du 4 novembre 2020

Date de convocation : 28 octobre 2020

L'an deux mil vingt et le quatre novembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sur le parvis du Pôle culturel de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président.

Conseillers communautaires présents :

André Roland BERTHIER, Rodolphe HORTH, Martine PAPAIX, Patrick COSSET, Gaëtan STANISLAS, Michelle ORIZONO HORTH, Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, Frédéric LLADERES, Annick ANDRE, Véronique JACARIA, Denis BURLLOT, Eliette BEAUFORT, Candida MARTINEZ, Diana JAMES, Yves VANG, Jean-Raymond HORTH, Pierre MIRABEL, Michel-Ange JEREMIE, Céline ZULEMARO, Jean-Robert CHOCHO, François RINGUET, Rosange CARENE, Davy RIMANE, Loriane DECHESNE, Sylvio BOCAGE, Alain YANG, Pierre Richard AUGUSTIN, Joanna HORTH, Célia TARQUIN, Lauric SOPHIE, Valéria COELHO MACIEL,

Absents excusés :

Françoise BRUNO FREDOC

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Francine GANE

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-2 et L5211-10 ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°287FOR19 du 31 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur représentant par commune membre ;

CONSIDERANT que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre des vice-présidents, sans limitation de nombre ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

ENTENDU LE RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1^{er} DE DONNER ACTE du rapport au Président.

ARTICLE 2 DE FIXER le nombre de vice-présidents à **onze (11)**.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 00

Nombre de votants : 32

Pour : 32

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 4 novembre 2020

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,



Francis RINGUET

Yalémi TIOUKA

De: Tatiana FALGAYRETTE
Envoyé: vendredi 6 novembre 2020 12:02
À: Secrétariat DGS
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20201106-13521.xml; 973-200027548-20201104-54_CC_2020_CCDS-DE-1-2_13638.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 6 novembre 2020 11:40

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana FALGAYRETTE <Tatiana.FALGAYRETTE@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-11-06(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 54_CC_2020_CCDS

Objet acte: FIXATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS DE LA CCDS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.1.2-Fixation du nombre des adjoints

Identifiant Acte: 973-200027548-20201104-54_CC_2020_CCDS-DE